

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2015
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.	LOCHER	Maire
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés	:	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
Public	:	2 personnes			
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 mai et 24 septembre 2015.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Présentation du projet de budget communal 2016.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Acquisition d'un véhicule de piquet destiné aux chefs d'interventions de la Cie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 45'000.- TTC).
 - 5.2 Travaux d'équipements du chemin du Pré-du-Couvent : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 450'000.- TTC).
 - 5.3 Réaménagement de la déchetterie située à proximité immédiate de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 100'000.- TTC).
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Le Guern, président, ouvre la séance à 20h33 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse M. Karr, conseiller administratif, retenu par d'autres obligations.

1. Adoption des procès-verbaux des séances des 7 mai et 24 septembre 2015

Adoption du procès-verbal du 7 mai 2015

Le président donne lecture de la modification demandée :

"En conséquence, le folios 5854 du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 est modifié comme suit :

M. Locher a de nouveau été pris à parti concernant les réponses aux questions. Il regrette que le groupe des Vert'libéraux soit chagriné de ne pas bien comprendre ce qui est libellé dans le procès-verbal des commissions réunies. Mme Hochuli était absente lors de cette séance. Il est dommage qu'elle n'ait pas fait en sorte que le seul membre de son groupe qui était présent à la séance, pose des questions et obtienne des réponses.

Mme Hochuli a pris à coeur ce que M. Locher lui a répondu plusieurs fois lorsqu'elle a posé des questions : « Il n'y a qu'à lire les procès-verbaux. » C'est ce qu'elle a fait. Elle a eu un empêchement pour la séance des commissions Réunies et malheureusement son collègue...

M. Locher interrompt Mme Hochuli pour dire que c'est bien dommage...

Mme Hochuli indique que malheureusement pour son collègue, les réponses étaient assez floues...

Mme Hochuli rappelle qu'il s'agit ce soir de sa dernière apparition au Conseil municipal et elle trouve fort dommage la façon désagréable et méprisante par laquelle M. Locher répond à certains conseillers municipaux.

M. Locher trouve également cela fort dommage...

La présidente estime également que la réponse à Mme Hochuli aurait pu être formulée plus agréablement. La parole n'étant plus demandée, elle donne lecture de la délibération sur les crédits budgétaires supplémentaires 2014 et moyens de les couvrir.

M. Locher déclare : « eh bien, je le regrette... »"

- Le procès-verbal est accepté par 9 voix pour et 10 abstentions.

Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2015

Folio 5944, intervention de Mme Lambert, rectifier comme suit :

Mme Lambert considère que ce qu'il conviendrait ~~peut-être~~ de faire, ce n'est pas ~~seulement~~ de demander à un mandataire de prospecter sur les conditions d'implantation d'une activité commerciale, mais plutôt de trouver quelqu'un qui puisse faire office d'agence postale. ~~Mais est-ce réaliste ? Elle se pose la question.~~ *Cela dit, au vu des explications qui ont été données et des démarches déjà entreprises, cela ne semble malheureusement pas réaliste.*

- Le procès-verbal est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier de l'Association Handicap Architecture Urbanisme, daté 29 septembre 2015, et précise que copie des fiches mentionnées dans ledit courrier a d'ores et déjà été envoyée aux président-e-s de commissions :

Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Préambule de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014

Dans son préambule, la Constitution fédérale déclare que «la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Une personne handicapée ou âgée n'est pas en soi une personne faible, mais les conditions de son environnement peuvent la mettre en état de faiblesse ou au contraire, favoriser son épanouissement personnel et sa participation sociale, raison pour laquelle la communauté se doit de prendre les mesures bénéfiques appropriées.

La nouvelle Constitution genevoise adoptée le 12 octobre 2012 définit et renforce les droits des personnes handicapées. C'est une innovation en matière de politique du handicap nécessitant une action importante des Communes genevoises.

L'élaboration d'un Guide pratique est une réponse concrète à cette préoccupation. Il a pour but principal d'aider les autorités communales à améliorer la qualité de vie des personnes concernées tout en étant un outil opérationnel facile d'utilisation : il est conçu sous forme de fiches thématiques indépendantes avec en annexe, une fiche de liens utiles pour toutes les fiches. Chaque fiche vit par elle-même et constitue un ensemble cohérent avec les autres fiches.

Nous souhaitons ainsi permettre aux responsables communaux de se poser les questions nécessaires à la réalisation de l'inclusion sociale, économique, culturelle et politique des personnes handicapées car en définitive, c'est un défi de société que nous nous devons de relever ensemble, les Autorités communales, les associations représentant les personnes handicapées et leurs proches.

En nous tenant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous remercions d'ores et déjà du développement des mesures d'intégration prises par votre commune pour le bien-être de l'ensemble de vos administrés.

François Planche
Président HAU

Cyril Mizrahi
Président FéGAPH

Le président fait part d'une invitation au prochain colloque de la coordination des villes de Suisse romande qui se tiendra le 13 novembre 2015 à Bulle sur le thème « La communication institutionnelle ». Si quelqu'un est intéressé, il est prié de le faire savoir avant le 9 novembre.

Concernant la décision de l'ACG sur la contribution des communes au budget 2016 et que chacun aura reçue par e-mail, le président rappelle que le droit d'opposition court jusqu'au 23 novembre 2016.

Le président signale que le Bureau a examiné différents points relatifs aux jetons de présence. La question s'est posée de savoir si le nouveau tarif était applicable au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juin de l'année en cours. Par ailleurs, il a été rappelé l'imposition des jetons pour la nouvelle législature. Le Bureau a proposé d'entériner la décision déjà retenue par l'administration communale, à savoir d'appliquer le nouveau tarif à partir du 1^{er} juin. S'agissant du nouveau tarif, il a été augmenté de 150 % pour s'aligner sur la moyenne cantonale et l'enveloppe y relative a été calculée sur cette base. Il passe de CHF 50.- à CHF 125.- pour les séances de commission et de CHF 70.- à CHF 175.-, pour les séances de Conseil municipal. Sur le troisième point évoqué, la fiscalité, le président donne la parole à M. Gaillard.

Au préalable, M. Gaillard précise que les jetons versés aux membres des délégations s'élèvent également à CHF 125.-. Concernant l'aspect des retenues, charges sociales et fiscalisation, le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 27 mai 2015, en lien avec les jetons de

présence versés aux conseillers municipaux, lesquels sont soumis aux impôts sur le revenu, après déduction d'un montant forfaitaire admis correspondant à 10 %. M Gaillard précise également que la part des jetons de présence reversée, cas échéant, par les conseillers municipaux à leur parti, peut être déduite de leur revenu aux conditions et dans les limites fixées à l'article 33 alinéa 1, lettre d) de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990, lequel stipule, parmi les déductions fiscales admises, les cotisations et les versements à concurrence d'un montant annuel de CHF 10'100.- en faveur d'un parti politique. Par analogie, il est également fait référence à des dispositions de la loi cantonale sur l'imposition des personnes physiques du 27 septembre 2009, relatives à la déductibilité des dons. En ce qui concerne les charges sociales, des déductions avaient été retenues de manière indue sur le premier décompte qui avait été adressé pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai de l'année en cours. En effet, dans la mesure où les indemnités individuelles ne dépassent pas le montant de CHF 2'300.- il n'y a pas de retenues à effectuer, conformément aux directives de l'Office cantonal des assurances sociales concernant les revenus accessoires dits de minime importance.

Cela étant, comme M. Gaillard a eu le plaisir et l'opportunité de l'expliquer au Bureau qui l'avait invité lors de sa dernière séance, certains conseillers municipaux dépasseront peut-être ce seuil de CHF 2'300.- au 31 décembre 2015 et il conviendra alors de procéder à certaines retenues.

Le président a une dernière information concernant l'audition des corps constitués bénévoles. Les représentants des sapeurs-pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains ont fait part de leurs regrets concernant la disparition de la commission sécurité. Cette instance était pour eux un moyen d'établir un contact et pour pallier ce manque, le Bureau propose de les auditionner, une fois par année, lors d'une séance supplémentaire prévue dans le calendrier. Bien entendu, cette séance sera ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux.

Dernier point, le président annonce un changement dans les commissions. Mmes Armand et Nicolas ont permuté leur participation aux commissions Biodiversité & Espaces publics et Sociale. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre, Mme Armand siège à la commission Biodiversité & Espaces publics et Mme Nicolas à la commission Sociale.

3. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à M. Locher, Maire.

Au préalable, M. Locher tient à dire qu'il n'entendait pas en parler ce soir, mais puisque le président a donné lecture d'un courrier de l'association HAU, il signale que le sujet sera examiné prochainement en commission Bâtiments et Travaux dans l'idée de disposer d'un plan sur l'ensemble du territoire communal afin de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite et réaliser les futurs aménagements des espaces publics de manière intelligente.

M. Locher fait circuler une jolie carte de la part des élèves de l'école de Conches, en remerciement des nouveaux jeux installés dans le préau à leur entière satisfaction.

Puis, M. Locher fait part de ses communications.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Les membres de la commission des Bâtiments et Travaux ont préavisé, lors de leur dernière séance du 12 courant :

- un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 85'000.- TTC, en vue de travaux relatifs à la création d'un sas à l'entrée de la salle communale Jean-Jacques Gautier ;
- un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 130'000.- TTC, en lien avec des travaux de réaménagement des surfaces du bâtiment administratif situé 6, route du Vallon ;
- ainsi qu'un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 40'000.- TTC, en lien avec des travaux de réaménagement des locaux de l'arrondissement d'État civil Chêne-Bougeries - Voirons, situés dans la villa Sismondi, sise 4, route du Vallon.

Ces divers points figureront donc à l'ordre de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 3 novembre.

Les membres de la commission Bâtiments et Travaux ont également été informés, à cette occasion, de l'état d'avancement des diverses analyses et expertises en cours concernant les installations de la piscine de l'école du Belvédère.

À cet égard, un montant de CHF 21'273.- a d'ores et déjà dû être engagé, en lien avec diverses analyses de l'eau, puis de sa filtration, ainsi qu'au passage de caméras d'inspection dans les tuyauteries.

Des devis nous sont parvenus, pour un montant de CHF 55'000.- environ, en lien avec le nécessaire démantèlement des conduites d'eau existantes et à l'assainissement des filtres et des fosses.

Le remplacement de ces conduites engendrera des coûts estimés, pour l'heure, à un peu moins de CHF 100'000.-.

Tenant compte des autres travaux à envisager afin de réhabiliter et mettre aux normes le bassin et les installations techniques de la piscine, un crédit d'investissement et financement, d'un montant pouvant avoisiner au final CHF 1 million, pourrait vous être présenté le mois prochain.

Ces divers montants, qui ne reposent à ce stade que sur des estimations, seront consolidés dans le cadre d'une expertise confiée au bureau d'architecture Schär et Sjöstedt.

En marge de ces considérations de nature technique, sachez encore que tant le Club Chêne-Bougeries Natation, que le DIP ont refusé l'offre généreuse des autorités thônésiennes consistant à mettre à disposition des plages horaires à la piscine communale de Thônex afin de nous dépanner.

L'entreprise Piasio SA, adjudicataire à l'issue d'un appel d'offres sur invitation, a lancé, ce jour, les travaux de reprofilage de l'avenue Georges-Werner, sur le tronçon compris entre la route de Malagnou et le chemin de Fossard.

Le revêtement choisi est constitué d'un enrobé « macro-rugueux » présentant des propriétés phono-absorbantes.

Sous réserve de conditions météorologiques favorables, ces travaux devraient durer jusqu'au 19 octobre, et la circulation sera interdite entre 8 h 00 et 17 h 00, étant encore précisé que quatorze places de stationnement seront à disposition des riverains de l'avenue Georges-Werner, au chemin de Fossard.

Par ailleurs, des travaux d'entretien auront lieu à l'avenue de Mirany à partir du 18 courant, ainsi qu'au giratoire Rigaud/Gradelle.

D'autres travaux d'entretien auront également lieu, à partir du 20 courant, au chemin de la Colombe et à l'avenue Jacques-Martin.

Des avis de travaux ont bien évidemment été distribués à l'ensemble des riverains concernés et ont fait l'objet d'un affichage sur les panneaux officiels communaux, ainsi que d'une coordination étroite avec la DGT et les TPG.

Concernant l'entretien de nos voiries communales toujours, sachez encore que l'entreprise spécialisée Hominal SA procède actuellement au curage de nombreux « sacs » de routes.

Des travaux de réaménagement routiers auront, par ailleurs, lieu au chemin De-La-Montagne, à hauteur des kilomètres 72'560 – 72'580 dans le cadre de la restitution de la parcelle relevant du domaine public communal, située à hauteur du cimetière, par la Direction de projet CEVA.

Sachez encore que le GESDEC a finalement pris une décision, le 21 septembre 2015, concernant la répartition définitive des coûts d'investigations et de surveillance relatifs au site pollué de « l'ancienne décharge de Thônex ».

Ainsi, le DETA a dit que la participation de la commune de Chêne-Bougeries au coût des investigations préalables historiques et techniques, ainsi que de détail, s'élèvera à CHF 85'544.17.

Par ailleurs, le DETA a également dit que les coûts estimés de surveillance de l'eau souterraine sur cinq années, soit de 2014 à 2019, s'élèveront à CHF 30'195.50 pour ce qui nous concerne.

Le montant cumulé de ces participations financières est donc *in fine* inférieur au montant du crédit d'investissement et financement voté par votre Conseil, lors de sa séance du 18 décembre 2014, soit pour mémoire CHF 150'732.- TTC.

Par ailleurs, la problématique des travaux de réaménagement du chemin du Velours entrepris prochainement par la ville de Genève et pour lesquels une participation communale est sollicitée, figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Bâtiments et Travaux prévue le 9 novembre.

ADMINISTRATION

Concernant le domaine des Ressources humaines, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 30 septembre, de répondre favorablement à la demande formulée par

Mme Mélody Gada-Barenco, secrétaire et gestionnaire de l'application GEAD « fournisseurs », consistant à pouvoir diminuer à 80 % son taux d'activité, ceci depuis le 1^{er} courant.

Notre Conseil a, par ailleurs, décidé, lors de sa séance de la veille, de nommer Mme Sylviane Veronese, auxiliaire de sécurité à 90 %, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel.

Sachez encore qu'une réflexion approfondie est en cours, concernant une réorganisation du service Prévention & Sécurité, ceci suite à la répartition des dicastères du Conseil administratif en début de législature, notamment dans le domaine de la mobilité, ainsi qu'en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur la police municipale, laquelle confère désormais des compétences accrues à nos agents en matière judiciaire.

Pour conclure ce chapitre, vous aurez très certainement lu récemment dans la presse de boulevard, un article intitulé « *La Commune de Chêne-Bougeries est désavouée en justice* », donnant une interprétation toute subjective, que je ne partage pas, de récentes décisions de justice.

À cet égard, je ne peux que vous rappeler les propos que j'avais tenus lors de la dernière séance de votre Conseil.

Ainsi, l'Exécutif communal a pris acte de ces diverses décisions des Tribunaux et se déclare satisfait, tant des économies substantielles matérialisées par les réductions importantes obtenues en dernière instance, que par le fait que ces procédures soient désormais derrière nous.

Je rappelle encore que le Tribunal fédéral a considéré expressis verbis, que les licenciements prononcés n'était pas injustifiés et que les sommes allouées l'ont été pour des motifs uniquement d'ordre formel.

DIVERS

Pour conclure mes communications, sachez encore que la prochaine séance du Conseil de la Fondation pour l'aménagement de Chêne-Bougeries aura lieu le lundi 26 courant.

Les comptes et le rapport d'activité 2014 seront présentés à cette occasion.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

PREVENTION ET SECURITE

Rencontre avec Monsieur Maudet

Dès le mois de septembre, Monsieur le Conseiller d'État Pierre Maudet, accompagné de ses services et de la police cantonale, a initié une série de rencontres avec les magistrats en charge de la sécurité et les agents de police municipale des communes genevoises, en regroupant plusieurs communes autour du thème : *Sécurité municipale de demain : unir nos forces et nos intelligences pour répondre aux défis du XXI^e siècle.*

En ce qui nous concerne, cette rencontre a eu lieu le 24 septembre à Cologny pour la partie « présentation des enjeux et objectifs locaux en matière de sécurité municipale », où les représentants de Chêne-Bourg et Vandoeuvres étaient également présents.

Monsieur Maudet et les magistrats communaux et chefs de poste APM ont rencontré toute l'équipe de la police municipale de Chêne-Bougeries pour un échange sur les enjeux sécuritaires et le rôle de la police municipale dans le domaine de la proximité.

Dans les grandes lignes, il ressort de cet échange constructif que la volonté du Département de la sécurité est de travailler avec les communes, afin de construire ensemble une sécurité communale, en maintenant les avantages de la proximité mais en renforçant la mutualisation des moyens, la coordination et une certaine unité de doctrine, notamment dans un esprit d'égalité de traitement envers les citoyens du canton, qui doivent pouvoir bénéficier du même niveau de sécurité, quelle que soit leur commune de résidence.

Cette rencontre est donc le début d'une réflexion qui devrait nous permettre d'aboutir, sur le moyen-long terme, à un renforcement de la coordination intercommunale, en maintenant des corps de police municipale qui peuvent également agir à un niveau de subsidiarité, en tenant compte des particularités et besoins locaux.

Je tiendrai bien évidemment régulièrement informé le Conseil municipal de l'état d'avancement de la réflexion, successivement des projets concrets qui devraient être la suite de cette réflexion.

TSHM Trois-Chêne

Vous avez certainement appris par la presse l'intention de la commune de Thônex de résilier la Convention avec la FASe - Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle dont dépendent les travailleurs sociaux hors murs.

À cet égard, si cette décision se confirme, notre commune et celle de Chêne-Bourg ont d'ores et déjà réaffirmé leur intention de continuer à travailler avec cette équipe socioéducative en partenariat.

Je profite de l'occasion pour réaffirmer notre entière confiance quant au professionnalisme des travailleurs sociaux hors murs et de rappeler que leur engagement et investissement en faveur des jeunes de notre région est reconnu tant par Chêne-Bourg que Chêne-Bougeries, ainsi que par de nombreux partenaires. À l'heure où de plus en plus de jeunes peinent à trouver leur place de citoyen dans le monde du travail, de plus en plus concurrentiel et nécessitant des réseaux, les suivis individuels - notamment - ne sont peut-être pas la partie la plus visible du travail de nos TSHM, ils n'en restent pas moins essentiels et notre commune entend continuer et développer son engagement précisément en faveur de l'intégration socioprofessionnelle de notre jeunesse.

Mobilités

J'ai rencontré, en compagnie de Monsieur Fassbind, que je remercie, et de mes services, hier, le directeur d'Intermobility. Comme vous l'avez sûrement lu dans la presse, lassées par trop d'attente, les communes de Meyrin et de Vernier seront équipées d'un système de vélos en libre-service, dit « Vélospot », doté de cadenas électroniques.

Développé à Bienne ce système ne nécessite pas de bornes, les vélos communiquant avec la station par ondes radio.

10 stations de 40 vélos seront installées sur le territoire communal, ceci dès novembre déjà. En vue d'entretenir ces 10 stations, un montant à ce jour arrêté à CHF 20'000.- devra être inscrit au budget de fonctionnement communal 2017.

Nous envisageons ainsi de faire cet essai qui ne nous coûterait rien mais ne pourrait que bénéficier à nos communiens.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

Suite à une récente rencontre avec Mme Elisabeth Smahi, directrice du Cycle d'orientation de la Gradelle, le Conseil administratif a décidé de soutenir la manifestation marquant le 50^{ème} anniversaire de l'établissement scolaire, laquelle sera organisée durant la semaine de l'Escalade, ceci tant sur le plan logistique, que financier, en octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 2'000.-.

Dans le domaine de la Petite enfance, les membres de la commission homonyme ont pu visiter, le 7 courant, le jardin d'enfants « Le Petit Manège », ainsi que l'EVE du « Nouveau Prieuré ».

Concernant la crèche du « Nouveau Prieuré », mandat a été donné à l'entreprise spécialisée BEP, afin de sécuriser, à l'aide d'un bourelet en EPDM, les pourtours en béton du bac à sable situé dans l'espace privatif extérieur.

Divers contrats de maintenance, en lien avec l'entretien courant des locaux de la crèche, ont également pu être mis en place. Il en va de même pour ce qui concerne la réalisation d'un concept sécurité incendie, selon les normes AEAI.

Divers comptes bancaires nécessaires à la gestion financière de l'institution ont également été ouverts et le système « Crèches », mis à disposition par le SIACG, a été paramétré afin de pouvoir procéder à la facturation des pensions à verser par les parents.

Pour ce qui concerne le jardin d'enfants « Les Castagnettes », sachez encore que le taux de remplissage est passé de 52,42 %, au début du mois de septembre, à 65,32 % ce jour.

AFFAIRES SOCIALES

L'exposition consacrée aux « Proches aidants » aura lieu du 8 au 12 février 2016, ceci sans la participation, toutefois, des communes voisines de Chêne-Bourg et de Thônex.

Lors de sa séance de la veille, notre Conseil a décidé d'octroyer une subvention, d'un montant de CHF 10'000.-, laquelle sera prélevée sur le fonds communal d'aide en cas de catastrophe, en faveur de l'association Wafa « Les Dames de la Charité » oeuvrant en Syrie, vu le nombre élevé de déplacés.

Par ailleurs, des échanges très constructifs ont eu lieu récemment en vue de redynamiser l'association « Les Chênes 50 ans & + », ceci avec l'appui du CAD.

Mme Garcia Bedetti exprime encore le souhait que la responsable du service Social communal soit bien désignée en tant que spécialiste du domaine social et que ses compétences soient reconnues par les commissaires concernés.

Concernant le dépouillement des questionnaires distribués lors de la sortie des aînés, Mme Garcia Bedetti indique brièvement les résultats suivants : 57 personnes sont intéressées à devenir membres de l'association « Les Chênes 50 ans & + », 116 personnes aimeraient suivre un cours sur Internet, 16 personnes souhaitent rejoindre le comité de cette association, 177 personnes pensent que la mairie devrait mettre à disposition des aînés un bus lors de manifestations communales et 78 ont répondu qu'ils l'utiliseraient ; 150 personnes souhaitent que la commune mette en place un système d'accompagnement au moyen de transports en faveur des aînés pour leurs déplacements privés ; 19 personnes seraient prêtes à accorder bénévolement un peu de temps à un « senior » pour le-la conduire à ses rendez-vous privés, médecin, courses, administration, etc.

CULTURE

Bilan

Le jeudi 1^{er} octobre à 20h00 et le dimanche 4 octobre à 17h00 s'est joué l'opéra en cinq actes de Claude Debussy « **Pelléas et Mélisande** », à la salle communale Jean-Jacques Gautier, proposé par l'Opéra Studio de Genève. Un orchestre symphonique de 50 musiciens, 7 interprètes chanteurs et comédiens, dans un spectacle avec une belle mise en scène fort originale, n'ont malheureusement pas su attirer le public lors de ces deux représentations., ce qui est regrettable.

L'Espace Nouveau Vallon a reçu Mme Tiziana Assal **le lundi 5 octobre à 19h00**, pour une **conférence intitulée « La Résilience par l'Art »**, proposée par la Fondation Recherche et Formation pour l'Enseignement du Malade Genève.

Coup de départ lancé pour l'exposition « **Ô Cézanne** » avec son vernissage **le jeudi 8 octobre 2015 à 18h30 à l'Espace Nouveau Vallon**, en présence de M. Roland Besse, responsable du Centre d'éveil culturel de la Vallée de la Jeunesse qui a imaginé, créé et réalisé cette exposition interactive. Le public semblait ravi de découvrir cette très belle exposition et la soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié. **Jusqu'au 25 octobre**, l'exposition accueillera en journée les classes primaires de notre commune mais aussi du canton, des centres de rencontres et loisirs, des écoles privées ainsi que le public. Un atelier « La marotte au gilet rouge et son panier de pommes » sera proposé les mercredis, samedis et dimanches, ainsi que tous les après-midis des vacances scolaires, par une équipe d'animateurs spécialisés, dont Mme Déruaz-Lombard.

Le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** a repris son cours pour la saison d'automne et ses deux conférences sur le thème « Prix Nobel et droits humains ». Ce **mardi 13 octobre à 20h00, nous avons honoré Aung San Suu Kyi**, figure légendaire de la résistance birmane. Plus de 200 personnes étaient présentes pour cet événement et la verrée qui a suivi a permis au public de rencontrer le conférencier M. Laurent Amelot, ainsi que des représentants de l'association pour la Birmanie en Suisse et de continuer à échanger ensemble.

Les événements à venir

Nous recevrons **l'Orchestre des Trois Chêne le dimanche 8 novembre à 17h00** à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Ce concert annuel débutera avec Eva Fiechter, Soprano, dont on connaît le brio, sur le « Poème de l'amour et de la mer » d'Ernest Chausson puis se poursuivra sous la direction d'Arsène Liechti avec la septième symphonie de Beethoven. Ce concert est en entrée libre et nous vous y attendons très nombreux.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, lauréat du prix Nobel en 1954 et 1981, **terminera le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2015 sur le thème « Prix Nobel et droits humains », le mardi 10 novembre à 20h00**, en entrée libre. Après une projection du documentaire « Terminus Brig » de la RTS, nous recevrons le professeur Vincent Chetail, grand spécialiste de la problématique des réfugiés et des migrations pour une conférence qui s'annonce passionnante sur ce sujet d'actualité.

Nous vous attendons également nombreux **le vendredi 13 novembre dès 14h et jusqu'à 22h à l'Espace Nouveau Vallon pour la Nuit du Conte en Suisse**, organisée par les conteurs de Genève du mouvement des aînés. Au programme, contes, chants, goûter, découverte de Cirquenchêne, discours des autorités et diverses animations tant pour les enfants des crèches et des écoles, que pour les résidents des EMS de notre commune. Cet événement de rencontre et d'échange pour grands et petits sera placé sous le signe du partage intergénérationnel. Vous retrouverez le programme complet de cette manifestation sur le site Internet communal.

4. Présentation du projet de budget communal 2016

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher dira sur le ton de la plaisanterie qu'il espérait qu'il n'y ait pas de public ce soir parce qu'il s'agit rigoureusement de la même présentation qu'il a faite lors de la séance des commissions Réunies du 30 septembre. Puisqu'il y a du public, il la refera, mais rapidement.

Lignes directrices

Les lignes directrices du projet de budget 2016 sont la rigueur et la transparence. Les charges diminuent par rapport à 2015 de 0,58 % pour arriver à un montant de CHF 37'771'706.-, soit moins CHF 218'966.-. Les revenus diminuent de 0,72 % pour atteindre un montant estimé à CHF 37'774'994.-. Cela engendre un excédent de revenus budgété de CHF 2'988.-.

Evolution des charges et revenus

Au niveau de l'évolution des charges, l'on constate une stabilité ces dernières années et une certaine maîtrise. Le traitement du personnel progresse légèrement. La charge fiscale diminue. Les amortissements du patrimoine administratif sont également en diminution, de CHF 429'598.-. Les frais d'entretien des bâtiments communaux ainsi que des routes sont en légère augmentation, de CHF 70'300.-.

L'évolution des revenus montre une diminution des recettes fiscales de l'ordre de 4,37 %. Les revenus des biens diminuent de 0,22 % pour se fixer à CHF 4'547'594.-. Les revenus divers diminuent de 2,74 % pour atteindre CHF 1'163'520.-. Le dédommagement des collectivités publiques reste stable, à CHF 598'040.-.

Estimations fiscales / valeur du centime additionnel

Le centime des personnes physiques progresse légèrement, de 0,75 %. Le centime des personnes morales est prévu en diminution, de 16,6 %. Le total du revenu de l'impôt diminue légèrement, de 4,37 %. La valeur du centime des personnes physiques est budgétisée peu ou prou comme le prévoit l'administration fiscale cantonale, selon les dernières estimations que la commune a reçues. Pour les personnes morales, la commune reste optimiste par rapport à 2014 qui avait connu une forte baisse. M. Locher rappelle toutefois que ces revenus sont relativement marginaux dans le cadre du budget communal puisque la production provient surtout des personnes physiques.

Les charges par fonction

M. Locher rappelle que les fonctions ne sont pas forcément le reflet exact des libellés puisque la fonction 3 regroupe les manifestations, l'ensemble des charges liées au service des Parcs et promenades ainsi que le sport, avec la contribution aux frais de fonctionnement du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) ainsi que du Centre de Rencontres et de Loisirs (Passage 41).

Les revenus par fonction

Les revenus par fonction montrent le même type de revenus que les années précédentes.

Investissements

Pour ce qui est de l'évolution des investissements, le Conseil administratif reste optimiste. M. Locher espère qu'au cours de la législature, la commune arrivera à poursuivre son effort conséquent d'investissements pour les générations futures. La présentation contient un diagramme montrant la répartition par domaines des investissements prévus. M. Locher n'a pas de commentaires particuliers à faire concernant ce diagramme. Il précise ensuite que les principaux investissements proposés pour 2016 comportent le réaménagement de la déchetterie verte centralisée ; la mise aux normes énergétiques et la rénovation du bassin de la piscine du Belvédère ; la construction d'un espace de vie enfantine multi-accueil et de surfaces destinées aux activités parascolaires en partenariat avec l'association La Pommière ; l'extension de l'école de Conches ; le chantier A dans le village de Chêne-Bougeries ; l'aménagement des combles du bâtiment situé au 130, route de Chêne ; le réaménagement des surfaces intérieures du Passage 41 ; et la mise en séparatif du chemin des Grangettes.

En conclusion, M. Locher rappelle que la commission Finances sera amenée à préavisier le budget lors de sa séance du 3 novembre en vue de sa mise au vote le 12 novembre prochain.

Le président rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une présentation. Il n'ouvrira donc pas la discussion sur le projet de budget. Le prochain Conseil municipal sera consacré au budget.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Acquisition d'un véhicule de piquet destiné aux chefs d'interventions de la Cie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 45'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que cet objet ne relève pas de ses dicastères, mais M. Karr étant absent et cet objet devant être porté devant le Conseil municipal, M. Locher le présentera, sachant qu'il l'a présenté à la commission Finances. Il salue en préambule la présence au sein du nombreux public du commandant de la compagnie 21, le capitaine Victor Bernardi, qui lui a soufflé à l'oreille en début de séance qu'outre le fait qu'il invitait le Conseil municipal à voter ce crédit, s'il y avait la moindre question ou problématique, le moindre état d'âme concernant ce véhicule, il se tiendra à disposition des conseillers municipaux à la fin de la séance pour dissiper tous les doutes qu'ils pourraient avoir à propos de cet investissement. Il s'agit de l'acquisition d'un véhicule de piquet, c'est-à-dire le véhicule qui permet aux chefs d'interventions de la compagnie des pompiers volontaires de se rendre sur les lieux du sinistre dans les délais fixés par le concept cantonal Pompiers 21, lequel est très contraignant. Le véhicule actuel est un Ford Romeo qui date de 2004, qui a plus de 130'000 km au compteur et qui présente des signes de vétusté tout à fait compréhensibles. Dans le cadre de son organisation, la compagnie a donné au premier lieutenant Jean-Pierre Lagler la lourde tâche de faire une sélection de ce véhicule. Ceux qui connaissent le premier lieutenant savent à quel point ce choix a été fait de manière extrêmement méticuleuse. Plusieurs véhicules ont été mis en concurrence. La compagnie souhaiterait que la commune fasse l'acquisition d'un Skoda Yeti Active 1400 cm³, auquel il faut ajouter une rampe de feux mobile, des flashes bleus dans la calandre, une sirène, ainsi qu'un enregistreur de parcours et une prise 12 volts. L'entier de ces aménagements fait bien évidemment augmenter le prix global du véhicule. Le montant total s'élève à CHF 42'720.80, arrondi à CHF 45'000.- TTC. La commission Finances a préavisé favorablement à l'unanimité, le crédit d'investissement sollicité. Si les conseillers municipaux ont d'autres questions, M. Locher est prêt à y répondre, après avoir encore précisé que ce véhicule serait amorti en dix annuités, conformément aux dispositions contenues dans le règlement d'application de la LAC.

Le président demande si M. Fassbind, président de la commission Finances, a quelque chose à ajouter.

M. Fassbind répond par la négative.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek tient à dire que le groupe L'Alternatives apprécie énormément la qualité du travail que fournit la compagnie. Il fallait effectivement remplacer cet ancien véhicule et c'est avec plaisir que le groupe L'Alternatives vote ce genre de crédits.

M. Favarger ne peut que renchérir : quand la demande de crédit a été présentée, il l'a trouvée relativement bon marché par rapport à ce que le Conseil municipal a l'habitude de se voir proposer.

Mme Wyss a une question de curiosité. Puisqu'il n'y a plus de commission Sécurité, dans quelle commission l'acquisition de ce véhicule a-t-elle été présentée, à part la commission Finances ?

Le président répond que cet objet a été présenté uniquement à la commission Finances.

Mme Déruaz-Lombard s'aperçoit que le véhicule précédent a été amorti puisqu'il a été utilisé plus de dix ans. Cela lui paraît une saine gestion. Elle souhaite bon vent au prochain véhicule, en espérant que la commune disposera de dix ans pour l'amortir.

M. Fassbind souhaite répondre à Mme Wyss. Il rappelle que l'achat d'une voiture de police au cours de la précédente législature avait créé des remous importants au sein de la commission Sécurité. Chacun des conseillers municipaux était soudain devenu un garagiste spécialisé dans le domaine des véhicules d'occasion ou autres. Il pense donc que l'avancement rapide de ce projet mérite d'être salué.

M. Bauduccio aimerait atténuer les propos de son préopinant. Il n'y avait pas eu de drame, comme M. Fassbind veut bien le dire, mais plutôt une discussion nourrie, à laquelle tous les conseillers municipaux ont contribué afin de pouvoir proposer le meilleur véhicule possible à la police municipale.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE PIQUET DESTINÉ AUX CHEFS
D'INTERVENTIONS DE LA CIE 21 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE
CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 45'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 6 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- De donner un préavis favorable à l'acquisition d'un véhicule de piquet destiné aux chefs d'interventions de la Cie 21 des sapeurs-pompiers volontaires de Chêne-Bougeries.
- D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 45'000.- TTC.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 45'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 14.03.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

M. Locher remercie le Conseil municipal de ce vote. Il rappelle qu'il est mentionné à la fin de l'exposé des motifs que cet achat s'inscrit dans un processus de renouvellement progressif de l'ensemble du parc de véhicules de la compagnie. À titre d'exemple, celle-ci dispose encore d'un véhicule de transport immatriculé en 1990. Il est donc prévu qu'au cours de cette législature, la Cie sollicite d'autres acquisitions de véhicules, le parc étant vieillissant.

5.2 Travaux d'équipements du chemin du Pré-du-Couvent : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 450'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

Comme M. Locher a déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit d'un sujet relativement technique. En 2006, le bureau central d'aide sociale (BCAS) avait déposé une demande définitive de construire. Était prévue la construction d'un complexe intergénérationnel, dit du « Nouveau Prieuré », dans laquelle la commune était partie prenante d'une part parce qu'elle avait pris l'option d'acheter une partie du bâtiment afin de mettre des surfaces à disposition d'une crèche et, d'autre part, parce qu'elle devait prendre à sa charge les travaux d'aménagements sur les espaces publics, entre autres le chemin d'accès ainsi que les travaux relatifs aux écoulements. Des accords avaient été conclus sur une clé de répartition concernant ces travaux d'équipement : 75 % des coûts étaient à charge du requérant et 25% étaient à charge de la commune. Les coûts comprenaient les frais d'adaptation de la route, la création de places de stationnement, l'évacuation des eaux de surface ainsi que la création d'un cheminement piéton. Dans ce cadre, la ville de Chêne-Bougeries s'était engagée à prendre en charge les coûts liés à la réalisation de fosses pour la plantation d'arbres, aux modifications de l'éclairage public, à la réfection du tapis existant de la route et aux éventuelles modifications apportées au réseau d'évacuation des eaux. Un montage financier avait été agréé par les services de l'État. Mais tout est devenu caduque à partir d'août 2013, suite au rapport n° 59 de la Cour des comptes consacré à la gestion de la taxe d'équipement. La donne ayant changé, le BCAS s'est vu devoir s'acquitter directement de la taxe d'équipement, ceci pour un montant arrêté à CHF 313'183.-, lequel devra être versé à l'office de l'Urbanisme. La ville de Chêne-Bougeries prend à sa charge le coût des travaux d'équipement du chemin du Pré-du-Couvent et les frais relatifs à la plantation des chênes, pour un montant estimé à CHF 115'000.-. Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil municipal de voter un crédit d'investissement arrêté *in fine* à CHF 450'000.- TTC. En résumé, le Conseil municipal vote un crédit de CHF 450'000.- TTC, étant précisé que CHF 313'183.- seront prélevés sur le compte de la taxe d'équipement dont la commune dispose auprès de l'État et que CHF 115'000.- seront consacrés à l'arborisation du périmètre.

En l'absence de M. Ulmann, président de la commission Bâtiments et Travaux, le président passe la parole à M. Balmer.

M. Balmer indique que, lors de sa séance du 14 septembre, la commission Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement par 5 voix pour ce crédit d'investissement.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind indique que, le 6 octobre, la commission Finances a abordé cette problématique somme toute très technique comme le Conseil municipal vient de le constater, et a préavisé favorablement ce crédit, ceci à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX D'ÉQUIPEMENTS DU CHEMIN DU PRÉ-DU-COUVENT : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 450'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 14 septembre 2015,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 6 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 450'000.- TTC pour les travaux d'équipements du chemin du Pré-du-Couvent.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 136'817.- TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 62 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2016 à 2035 et de prélever la somme de CHF 313'183.- TTC sur le compte de la taxe d'équipement dont la commune dispose auprès de l'État.

5.3 Réaménagement de la déchetterie située à proximité immédiate de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 100'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher explique que la déchetterie située à l'arrière de la salle communale est vétuste. Par ailleurs, la salle communale est de plus en plus utilisée ; subséquemment le volume des déchets produits augmente. Malheureusement, les containers de tri existants ne suffisent plus, raison pour laquelle l'on constate régulièrement des débordements, voire des défauts dans le

tri. En conséquence, il est proposé de créer une déchetterie dévolue exclusivement aux usagers de la salle communale – qui ne sera donc pas accessible au public – pour permettre un tri correct des déchets engendrés par les diverses locations et assurer la salubrité de ce lieu. Il est proposé au Conseil municipal de voter un crédit d'investissement de l'ordre de CHF 100'000.-, c'est-à-dire CHF 98'492.- avec des divers et imprévus, arrondis à CHF 100'000.-. Cet investissement serait amorti en dix annuités.

En l'absence de M. Ulmann, président de la commission Bâtiments et Travaux, le président passe la parole à M. Balmer.

M. Balmer indique que, lors de sa séance du 14 septembre, la commission Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement ce crédit, ceci par 5 voix pour.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind a l'impression d'être à Moscou dans les années 1980 : la commission Finances a préavisé favorablement et à l'unanimité ce projet.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger rend chacun attentif au fait que la salle communale, lorsqu'elle est louée, rapporte de l'argent. Ce crédit sera donc en réalité indirectement remboursé par les locataires de la salle.

M. Messerli souhaite plus de précisions sur ce qui va changer concrètement par rapport à la situation actuelle, à la suite des travaux envisagés.

M. Locher explique que les containers seront enterrés et que ces derniers seront accessibles grâce à un système de badges. Un badge sera remis au locataire de la salle, qui pourra déposer ses déchets dans les containers. Les containers ne déborderont plus car leur volume sera suffisant.

Mme Heiniger demande quelle sera l'augmentation de capacité par rapport à la situation existante et quelle sera l'emprise au sol.

M. Locher répond que l'emprise au sol ne sera pas plus importante qu'aujourd'hui. En revanche, il ne peut pas donner de réponse quant au volume exact car il n'a pas pris le dossier technique avec lui. Il signale par ailleurs qu'il a participé dernièrement à une séance de coordination avec le mandataire de la commune en charge de la collecte et des levées des déchets, Transvoirie SA. Il a remis en question la gestion préalable de ce dossier – dans sa déclaration de début de législature. Il avait dit qu'il fallait intensifier les campagnes d'incitation au tri sélectif des déchets et mettre à disposition des communiers des contenants. Les possibilités sont très nombreuses. Une des possibilités courante et usitée aujourd'hui, consiste à ce que le récipient / container communique en fonction de son remplissage avec les camions procédant à la collecte afin que, selon un trajet optimisé, l'un d'entre eux vienne le vider. L'optimisation est telle que le même camion peut passer par exemple à la salle communale puis passer par Mirany et poursuivre son parcours sur une autre commune. Tous ces détails d'optimisation, incluant une auto-pesée des déchets versés dans les camions, ne sont toutefois pas encore finalisés. La commune disposera d'un mois de délai référendaire

pour finaliser le projet, finaliser les offres et régler l'entier des détails. Mais quant au volume lui-même, M. Locher n'ose pas donner une réponse. Il doit s'agir de « Moloks » standards.

Mme Heiniger en déduit que la commune n'avait pas le choix, en quelque sorte, si les modèles de containers enterrés sont des modèles standards. Mais la commune s'est-elle posé des questions par rapport aux besoins ? Mme Heiniger relève que ce que dit M. Locher est très intéressant : ces containers sont vidés « à la carte », c'est-à-dire que le mandataire passe quand ils sont pleins.

M. Locher confirme que le mandataire devrait passer quand les containers sont pleins. Une des raisons de la rencontre citée était justement qu'à certains endroits, les choses ne fonctionnent pas comme elles le devraient. Il faut savoir que le mandataire n'a pas eu de contacts particuliers concernant cette problématique au cours de la dernière législature : c'était la première fois qu'un magistrat le rencontrait depuis quatre ans. Comme M. Locher l'a dit, il s'agit d'ajouter des prestations à ce que réalise déjà le mandataire, quitte à demander au Conseil municipal les crédits nécessaires, entre autres, pour des campagnes de communication.

M. Messerli apprécie l'optimisation de ce système, mais il lui semble que les containers sont déjà à l'usage exclusif des usagers de la salle communale. Il est regrettable que les riverains proches ne puissent pas en bénéficier. Il n'a pas l'impression que le coût d'utilisation des nouvelles structures en serait beaucoup augmenté et cela éviterait de prendre sa voiture pour se rendre à une déchetterie plus lointaine alors que l'on peut aller à pied depuis son domicile jusqu'à cette déchetterie dont la capacité sera augmentée.

M. Favarger pense qu'il faudra peut-être faire attention à un autre écueil. La salle communale est principalement utilisée durant le week-end. La production de déchets aura donc lieu surtout en fin de semaine. Or, pendant le week-end, les camions de Transvoirie ne circulent probablement pas. Il espère que la capacité ne sera pas dépassée, comme c'est souvent le cas en fin de semaine à la déchetterie du chemin De-La-Montagne à côté de la Coop, puisque le samedi les gens aiment bien se défaire de leurs déchets : on trouve des monceaux de carton ou d'autres déchets recyclables posés à côté des containers.

M. Locher indique que l'idée de réaliser une déchetterie de plus grande importance avait été évoquée en séance de commission. La problématique est de savoir où la placer. L'endroit où se situe la déchetterie actuelle n'est pas compatible avec une déchetterie ouverte au public – elle se trouve dans un cul-de-sac et le bâtiment a son utilisation propre. Dans le secteur, une déchetterie aurait été envisageable au bout du chemin de la Bessonnette. M. Locher rappelle qu'il avait été évoqué un temps la possibilité d'y installer des WC publics. Le résultat de l'étude qui avait été menée avait montré qu'installer un édicule tel que des sanisettes à cet endroit dépareillait le lieu. Il ne semble donc pas adéquat non plus d'y installer une déchetterie. Il faudrait trouver un autre endroit encore, et M. Locher croit qu'il est assez raisonnable d'y renoncer et de maintenir l'usage de cette déchetterie tel qu'il existe actuellement, c'est-à-dire une déchetterie spécifiquement destinée aux usagers de la salle communale.

Mme Wyss revient sur la proximité de déchetteries pour les habitants aux alentours. Qu'existe-t-il pour les riverains ? Pont-de-Ville – où parfois les trous des containers sont inaccessibles puisqu'ils sont bouchés avec des cartons parce que les gens en ont marre d'entendre des bouteilles se briser dans les containers – et Grange-Falquet – qui n'est pas

vraiment proche. S'il faut aller amener plus loin ses bouteilles, ses journaux, etc., il est évident que l'on va utiliser un moyen de transport comme une voiture. Or, c'est à contre-sens du but visé par le recyclage des déchets. Par ailleurs, Mme Wyss s'interroge sur un éventuel réaménagement d'une partie du parking situé près de la salle communale où un grand tas de « n'importe quoi » traîne depuis des mois, si ce n'est des années. Comme une partie des places de stationnement est déjà condamnée depuis tellement longtemps, n'est-il pas possible d'y aménager un centre de tri adéquat pour le quartier ?

M. Locher relève que la ville de Chêne-Bougeries a « la chance » d'être traversée par le CEVA qui utilise, depuis maintenant plusieurs années, l'entier du dépôt du service des Routes situé le long du cimetière communal. Depuis que le CEVA occupe ce terrain, le service des Routes a aménagé, sur une surface minimale qui lui pose d'ailleurs beaucoup de problèmes d'accès, une déchetterie pour vider le contenu des balayeuses, sur le parking vert, lequel est destiné aux usagers de la salle communale. En cas de manifestations, il est bien rempli. M. Locher ne pense pas que réduire le nombre de places de parking pour y installer une déchetterie centralisée serait une bonne chose parce qu'il y aura simplement plus de véhicules parqués n'importe où et parce que cela diminuera peut-être l'attrait de la salle communale. De plus, le nombre de places dans ce parking ne semble pas scandaleux par rapport à la taille de la salle communale. Comme M. Locher en a informé le Conseil municipal dans ses communications, des travaux de réhabilitation de l'ancienne déchetterie vont avoir lieu. Et les travaux de remise en état par le CEVA seront bientôt réalisés. Il va de soi que le service des Routes se réjouit déjà de pouvoir retourner sur le site précédent, où il ne doit pas faire attention aux véhicules stationnés quand il vient vider la balayeuse. Enfin, le porte-à-porte dans la commune est très efficace. Les habitants peuvent utiliser le porte-à-porte pour se défaire du papier, des bouteilles, des déchets encombrants et d'autres choses encore.

La question que posait Mme Heiniger sur l'augmentation de la capacité allait dans le sens des interventions de M. Messerli et de Mme Wyss. L'augmentation de la capacité est-elle suffisamment conséquente pour accueillir aussi les déchets recyclables des riverains de la salle communale ? Vaut-il la peine d'investir autant d'argent juste pour la salle communale ?

M. Locher rappelle que la surface est déjà imperméabilisée, puisqu'elle est goudronnée. Suite à une remarque de Mme Heiniger, il convient avec cette dernière que, sous la construction, il y a encore du sous-sol qui n'est pas imperméabilisé. Puis il pose la question de la définition d'un riverain proche. Est-ce quelqu'un qui habite à 50, 100, 200 mètres ? A qui cette déchetterie serait-elle ouverte ? M. Locher maintient que laisser cette déchetterie à l'usage exclusif de la salle communale, comme prévu, est une bonne idée. Il ne voit personnellement pas l'intérêt de l'ouvrir au public.

Le Président relève que s'il faut des badges pour accéder aux containers, une solution serait peut-être de faire en sorte que les habitants proches de la salle communale puissent acquérir un badge.

M. Hatt-Arnold souhaite savoir ce qu'a fait la commission Bâtiments et Travaux quand elle a voté ce crédit. Ces questions ont-elles été évoquées ? Figurent-elles au procès-verbal de la séance au cours de laquelle cette demande de crédit a été traitée ?

Mme Lambert s'interroge sur l'intérêt pour des habitants de disposer d'un point de collecte près d'une salle communale avec un parking qui peut être utilisé pour des manifestations. Le jour où ils viennent déposer leurs déchets, ils n'y auront pas nécessairement accès parce que

le parking pourrait être plein. Mme Lambert ne pense pas que le lieu soit adéquat pour être utilisé par des habitants.

M. Fassbind signale que ce débat a eu lieu en commission – il ne sait plus si c'était en commission Finances ou en commission Bâtiments et Travaux, ayant assisté aux deux séances. Il avait aussi été mentionné le fait que cette salle communale a des usages divers, que parfois la partie arrière est privatisée par le locataire. En cas de mariage par exemple, il pourrait être compliqué pour les gens de venir déposer leurs déchets si le traiteur a installé des tentes et des camions à cet endroit. Il avait été noté l'incompatibilité entre la planification d'un événement qui peut être assez important et le fait que les gens viennent jeter leurs déchets recyclables au moment de la manifestation. Toutes ces questions avaient bel et bien été évoquées.

Mme Wyss remarque premièrement qu'en général, les mariages se déroulent le week-end. Les manifestations à la salle communale ont lieu en général le week-end, à part les conférences et autres qui sont organisées durant la semaine. Deuxièmement, il ne serait pas impossible de planifier une ouverture alternée. Pendant la semaine, il n'y a pas beaucoup de manifestations à la salle communale, une déchetterie existe et les gens qui habitent à proximité ne peuvent pas aller à pied y mettre leurs journaux, leurs bouteilles, leur PET – il n'y a du reste pas de contenant pour l'aluminium ni pour le métal, il faudrait en ajouter. Mme Wyss souligne que le projet en est à sa genèse : une déchetterie va être créée et elle peut encore être aménagée différemment. Il a été question du sous-sol plus tôt ; il serait *a priori* possible de descendre plus en profondeur. Mme Wyss ne sait pas si une étude du sol a été faite, s'il y a une nappe phréatique à proximité. Elle souhaiterait connaître la géologie de cette zone pour comprendre pourquoi il ne serait pas possible de creuser plus bas.

M. Locher rappelle à Mme Wyss qu'elle siégeait déjà au Conseil municipal quand la géologie de la salle communale a été abordée. On connaît relativement bien cette géologie puisqu'à l'initiative de M. Locher, de la géothermie a été installée, laquelle permet de rafraîchir l'air pour la ventilation estivale de la salle. Pour ce faire, on est descendu à plus de 200 mètres. Il est donc effectivement possible de creuser très bas à cet endroit.

Dans l'idée de Mme Heiniger, les riverains qui utiliseraient cette déchetterie s'y rendraient à pied. Il lui paraîtrait incohérent que les habitants de la Bessonnette prennent leur voiture.

Mme Sobanek signale que, dans les discussions en séances de commissions, la crainte était que cette déchetterie ne devienne par la suite dans un état déplorable comme c'est régulièrement le cas pour ce qui concerne la déchetterie située à proximité de la station-service de la Gradelle. Et l'on sait que, pour organiser des manifestations, il faut vraiment de la place. C'est pour cela que le groupe L'Alternative a accepté cette déchetterie dédiée uniquement aux usagers de la salle communale. Mais Mme Sobanek est sensible aux arguments évoqués par Mme Wyss. Elle proposerait de rechercher une solution moins stricte, c'est-à-dire ne pas fermer cette déchetterie et permettre aux gens qui savent qu'elle existe d'aller à pied y déposer leurs déchets. Il s'agira sans doute de quelques voisins, probablement très peu nombreux parce qu'ils n'auront pas envie d'amener leurs déchets à pied. La commune observera alors comment la situation se développe puis mettra éventuellement des cadenas si vraiment nécessaire. Mme Sobanek propose donc de faire un essai.

Mme Mathez-Roguet relève qu'effectivement, les voisins des déchetteries s'y rendent souvent à pied. Mais à la déchetterie de la Gradelle ou à la déchetterie du chemin De-La-Montagne, ce

sont souvent des gens d'ailleurs qui viennent en voiture pour jeter leurs déchets. La seule déchetterie qui est toujours en bon état est celle située au chemin de la Seymaz, parce qu'elle a des horaires de dépose en dehors desquels elle est fermée. Au chemin De-La-Montagne, il y a des rats maintenant parce que, tout le week-end, les gens viennent d'ailleurs débarrasser leurs affaires en voiture. S'ils savent qu'il existe une déchetterie à la salle communale, qui plus est avec un grand parking, ce sera exactement la même chose.

M. Favarger souligne qu'au chemin De-La-Montagne, le centre commercial est un grand pôle d'attraction. Au chemin de la Gradelle également, il existe une station-service. Dans le cas présent, il n'y aurait rien à proximité. Il ne pense donc pas que cette déchetterie attirerait des personnes en provenance d'autres communes ou il ne sait d'où, qui viendraient déposer leurs déchets le week-end.

La question de M. Borda d'Água porte sur le périmètre du village. Il y a cette déchetterie prévue pour la salle communale, et il en existe une au chemin du Pont-de-Ville. Mais il lui semble que, dans le cadre du projet CEVA, une déchetterie devrait être installée à la hauteur de la future Voie verte.

M. Locher ne peut pas répondre à cette question car il n'est pas au courant des détails d'avancement du projet CEVA ; n'ayant pas obtenu de compte-rendu des dernières séances. Ce dossier ne relève pas des dicastères dont il a la charge. Il fait ensuite remarquer qu'à sa connaissance, la commune n'a jamais eu de soucis particuliers concernant le tri et la gestion des déchets provenant des riverains de la salle communale. Il n'a pas connaissance d'une quelconque demande de ces derniers à cet égard.

Mme Garcia Bedetti relève que le problème des dépôts sauvages se pose partout. À Conches aussi, elle a constaté cet été que suite à un déménagement, des matelas et autres encombrants avaient été déposés devant la déchetterie. Actuellement, ses services sont en train d'entreprendre une étude pour examiner ce qui peut être réalisé puis éventuellement installer un système de vidéosurveillance dans certaines déchetteries. À propos des rats, il est vrai aussi qu'avec les travaux du CEVA, plusieurs sont apparus au chemin du Pont-de-Ville et au chemin De-La-Montagne. Apparemment, ce problème a été résolu ces derniers jours, tout a été nettoyé. Mme Garcia Bedetti souligne que ce n'est souvent pas les communiens qui déposent de tout, mais des gens de passage. Elle ajoute que les APM, quand ils contrôlent les dépôts sauvages, essayent de trouver des adresses ou des noms.

Pour Mme Wyss aussi, il est clair que les déchetteries sont maintenant devenues des dépôts. À Conches par exemple, c'est effrayant : le dimanche soir, il y a de tout, on peut faire son marché. Il y a des jouets, des raquettes de tennis, des choses en très bon état. Elle a entendu dire qu'il y aurait une caméra de surveillance à la déchetterie de Conches. Est-ce le cas ? Elle est peut-être en train de sortir un peu du sujet, mais voilà les bruits qui courent concernant cette déchetterie. Et pour rebondir sur les propos de Mme Mathez-Roguet, la déchetterie située derrière la salle communale n'est guère visible. Les gens ne viendront donc pas en camion déverser leurs déchets sur le parking. On parle du même endroit que celui où se trouve la déchetterie existante. Elle a bien compris ce que M. Locher disait plus tôt, à savoir que la situation sur le parking est provisoire et que ce dernier retrouvera bientôt son usage habituel.

Le président propose de clore la discussion à ce stade et de procéder à la lecture de la délibération.

Mme Sobanek demande s'il a été pris acte de la volonté exprimée de réaliser un essai, même si cet essai peut avoir lieu dans un deuxième temps.

Le président pense que cela figurera dans le procès-verbal.

Mme Wyss demande s'il ne serait pas possible de renvoyer le sujet en commission, puisque le projet en est à sa phase de démarrage, pour éventuellement repartir à zéro.

M. Fassbind pense qu'il y a également un problème de vocabulaire. Le Conseil municipal est en train de parler d'une déchetterie mais en l'occurrence, il s'agit d'améliorer quelque peu la situation existante concernant le stockage des déchets de la salle communale. Pour remédier au problème qui se pose actuellement, une sorte de local à containers sera créée pour la salle communale. Il n'est pas question de créer une déchetterie publique avec tout ce que cela implique en termes de panneaux, d'informations, d'accès, de badges, etc. Les coûts d'une déchetterie ne sont pas comparables aux CHF 100'000.- que le Conseil municipal est appelé à voter ce soir. Pour aménager une déchetterie publique avec une capacité d'accueil appropriée, il faudrait un budget cinq à dix fois supérieur à ce montant. Ici, il s'agit de voter sur une amélioration du traitement des déchets existant à la salle communale : le Conseil municipal veut-il, oui ou non, améliorer ce traitement ? M. Fassbind pense qu'il faut passer au vote.

Le président propose que le Conseil municipal vote sur le texte de la délibération. Ensuite, il sera toujours possible de demander en Conseil municipal une ouverture élargie de cette déchetterie dans des conditions définies. Ce point-ci n'a pas d'influence sur la nature du projet que le Conseil municipal a à voter ce soir. Le Conseil municipal vote ce soir sur un crédit d'investissement en lien avec cette déchetterie telle qu'elle est conçue dans le projet présenté. Si la délibération est votée, il y aura toujours loisir ensuite de rediscuter de la façon d'accéder éventuellement à cette déchetterie pour les riverains.

Mme Heiniger n'arrive pas à savoir quelle est l'augmentation de la capacité. Il est donc difficile de savoir si le projet qui serait voté pourrait aussi convenir en vue d'accueillir les déchets recyclables des riverains.

M. Locher indique que les containers qui seraient installés ont une contenance de 5 m³. Ce sont les plus grands containers standards existants. Trois containers seraient installés. M. Locher n'a pas été mesurer précisément le container actuellement en place, mais ce dernier doit faire 1 ou 2 m³. Le projet prévoit également un système de gestion intelligent – c'est un bond vers la nouvelle technologie. Les volumes de l'installation figurent au demeurant dans l'exposé des motifs.

Le président signale que tous ces éléments ont été communiqués en séances de commissions. Les volumes ont été définis. Les informations sont disponibles dans les procès-verbaux.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE SITUÉE À PROXIMITÉ
IMMÉDIATE DE LA SALLE COMMUNALE JEAN-JACQUES GAUTIER : VOTE
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 100'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 14 septembre 2015,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 6 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **17 voix pour et 3 abstentions**

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 100'000.- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement de la déchetterie située à proximité immédiate de la salle communale Jean-Jacques Gautier.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 100'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 72.0107.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6.1 Journal *Le Chênois*

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Borda d'Água avait annoncé la composition du comité du journal *Le Chênois*. Mme Danielle Bûtschi Häberlin ayant démissionné du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg, elle est remplacée par Mme Isabelle Neuder en tant que déléguée au journal *Le Chênois*.

6.2 Commission Biodiversité et Espaces publics

Mme Wyss signale que la commission Biodiversité et Espaces publics a tenu sa première séance le 1^{er} octobre dernier. Les commissaires étaient unanimes à constater le peu de moyens financiers à disposition pour accomplir leur travail. La commission dispose d'un budget de CHF 50'400.- concernant la biodiversité et les espaces publics et d'un budget de CHF 12'500.- pour des mandats externes dans ce même domaine de la biodiversité. Il sera évidemment difficile de mettre sur pied des actions de qualité. En revanche, tous les commissaires ont véritablement envie de réaliser quelque chose. Ils ont vraiment envie d'axer leur travail sur la transmission d'informations aux habitants de la commune de façon pédagogique. Par ailleurs,

ils se sont posé la question de la définition même du terme « biodiversité ». Il est un peu difficile de limiter cette notion aux espaces publics, parce que la biodiversité concerne également le domaine public communal.

6.3 Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission Sociale s'est réunie. La commission n'a encore pas pu recevoir des représentants de l'association Episol, l'épicerie sociale des Trois-Chêne, mais elle les recevra très certainement lors de sa prochaine séance. Elle a entamé une discussion sur le transport des courses pour les personnes qui, pour diverses raisons ne peuvent pas les transporter elles-mêmes. La commission recevra des représentants de l'association Caddie Service, pour ne pas avoir à refaire toute la discussion que Caddie Service a certainement dû avoir et qui a conduit à la création du système de livraison existant. Mme Sobanek relève ensuite que tout le monde apprécie les conférences Jean-Jacques Gautier. La proposition consistant à mettre en place ces conférences émanait de la commission Sociale, laquelle avait créé à l'époque un prix Jean-Jacques Gautier, qui devait être décerné à une des œuvres réalisées par des élèves sur le thème des droits de l'homme, un peu dans la ligne de Jean-Jacques Gautier, ou à un autre projet dans le domaine du droit humanitaire. Les conférences devaient en principe accompagner ce prix, pour créer du lien social. Les conférences fonctionnent très bien. Ceci juste pour dire que la commission Sociale a quand même formulé passablement de bonnes propositions.

6.4 Commission des Affaires culturelles et sociales

M. Favarger n'a pas une communication à proprement parler à faire mais il a été surpris de constater, à la réception du procès-verbal de la commission « Culture », que ce document était intitulé « procès-verbal de la commission des Affaires culturelles et sociales ». Il n'a pas très bien compris. Va-t-on au-devant d'une fusion ?

Le président répond par la négative. Il a également constaté cet intitulé dans les convocations. Les commissions ont été définies lors de la séance du Conseil municipal du 2 juin. Lors de cette séance, le Conseil municipal a dit qu'il y aurait une commission Culture et une commission Sociale. Ces deux commissions sont séparées et la dénomination de la commission Culture doit être purement « Culture ». Il faudra reprendre la bonne dénomination dans les convocations et les procès-verbaux.

Mme Wyss signale que, pour la première séance de la commission Culture, la convocation que Mme Bolognino avait envoyée le 9 septembre comportait l'intitulé pour la « commission Culture » du 21 septembre. La dernière convocation que les commissaires ont reçue, le 14 octobre, indiquait par contre « commission des Affaires culturelles et sociales ».

Le président souligne que c'est le procès-verbal du Conseil municipal du 2 juin qui fait foi. C'est lors de cette séance que les commissions ont été définies. Il le répète, il existe une commission Culture et une commission Sociale.

Si Mme Wyss comprend bien, cela signifie que tout ce qui concerne la culture doit être traité dans la commission Culture et tout ce qui concerne le domaine social doit être traité dans la commission « Sociale ». Or, la moitié de l'ordre du jour de la prochaine « commission des Affaires culturelles et sociales » concerne les affaires sociales. Que va-t-on faire la semaine prochaine ?

Pour le président, il s'agit d'une commission Culture, dont l'ordre du jour doit comporter des thèmes culturels. S'il y a des thèmes relevant du domaine des affaires sociales, il existe une commission des Affaires sociales pour les traiter.

Quand les dicastères ont été distribués, Mme Garcia Bedetti avait bien dit que son dicastère comprenait les Affaires culturelles et sociales. Elle avait dit qu'elle souhaitait traiter les affaires sociales dans la commission Culture, cela en accord avec M. Borda d'Agua et en accord avec le Conseil administratif. Le Conseil municipal a décidé de créer une commission Sociale. Si le Conseil municipal décide maintenant que les affaires sociales ne sont pas traitées dans la commission des Affaires culturelles et sociales, comme Mme Garcia Bedetti l'avait souhaité, les affaires sociales reviendront au Conseil administratif *in corpore* et l'on verra bien qui communiquera à leur sujet.

Le président souligne que, selon la LAC qui définit les prérogatives du Conseil municipal, il appartient à ce dernier de décider des commissions. Ensuite, le Conseil administratif doit bien fournir les éléments demandés par le Conseil municipal pour traiter les sujets abordés en séances de commissions – que ce soit par la présence d'un conseiller administratif ou par des documents écrits. Le Conseil administratif a le choix de participer ou non en séances de commissions, mais la création d'une commission émane purement du Conseil municipal.

M. Locher relève que le président fait référence à la LAC. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont des charges et des prérogatives tout à fait différentes. Lors de la répartition des dicastères, il a été proposé au sein du Conseil administratif que le domaine social soit dévolu au magistrat élu d'un parti de gauche – ce qui semblait logique. Cela n'a pas été souhaité et un accord a été trouvé entre les conseillers administratifs, sans aucun problème, qui consistait à ce que Mme Garcia Bedetti se charge d'une partie des affaires sociales dans le cadre de son dicastère « Culture et Social » et qu'une autre partie des prérogatives du Conseil administratif dans ce domaine soit exercée *in corpore* dans le cadre des séances du Conseil administratif. Si maintenant le Conseil municipal, qui est souverain en la matière, décide de diviser les commissions de manière discontinue par rapport aux dicastères des magistrats, libre à lui. M. Locher n'est pas persuadé que ce soit la manière la plus efficace de travailler, mais c'est un choix qui appartient au seul Conseil municipal. Il croit que les choses ont été expliquées à plusieurs reprises par le Conseil administratif.

Mme Sobanek fait remarquer qu'au moment où les conseillers municipaux se sont exprimés sur les commissions dans lesquelles ils voulaient siéger, ils se sont basés sur les commissions qui avaient été déterminées en séance du Bureau, parmi lesquelles figurait une commission Sociale. Il en est allé de même pour décider des présidences. Il est normal que chaque groupe représenté au Conseil municipal ait une présidence de commission. Mme Sobanek pense que les gens qui choisissent de siéger en commission Culture n'ont pas obligatoirement les mêmes intérêts que ceux qui choisissent de le faire au sein de la commission Sociale. Mais surtout, ils ne le savaient pas au moment où ils se sont inscrits pour siéger dans les commissions ; il faudrait donc à nouveau discuter de toutes ces choses. Mme Sobanek trouve que la « guéguerre » actuelle n'est pas très utile.

Mme Wyss signale que sur le site Internet de la commune de Chêne-Bougeries, que n'importe quel habitant de Chêne-Bougeries et du canton peut consulter, il est indiqué sous l'onglet « Politique » et sous rubrique « Commissions » : « Selon l'article 10, chapitre II de la loi sur l'administration des communes :

Le conseil municipal peut désigner dans son sein des commissions nommées pour la durée de la législature (commissions permanentes) ou pour étudier un objet déterminé (commissions ad hoc).

Les commissions sont présidées par un de leurs membres. [...] ». Dans un souci de transparence vis-à-vis des communiers, il faudrait ajouter que certaines commissions sont non seulement présidées par un membre du Conseil municipal mais également qu'un membre du Conseil administratif assiste aux séances. Il faut que ce soit clair pour les habitants de Chêne-Bougeries. De plus, dans la liste des commissions qui figure sur le site Internet communal, on trouve la commission « Affaires culturelles et sociales » (et non pas « Culture ») et la commission « Sociale ». Encore une fois, il faut que les choses soient claires. Il y a une espèce de brouillard, cela dérange Mme Wyss.

Le président relève qu'il faudra également modifier ce qui figure actuellement sur le site Internet.

Mme Lambert indique qu'au moment où les commissions ont été composées et que les conseillers municipaux ont été sollicités pour faire partie de l'une ou de l'autre de ces dernières, il a toujours été clair pour elle qu'il y avait une commission des « Affaires culturelles et sociales » et une commission « Sociale ». C'est en toute connaissance de cause qu'elle s'est portée volontaire dans ces deux commissions qui pouvaient traiter des mêmes sujets. Il s'agirait peut-être d'interroger Mme Armand ou d'autres commissaires pour savoir ce qu'ils avaient eux-mêmes compris. Pour Mme Lambert, le fait d'évoquer maintenant que l'une de ces commissions n'était que la « Culturelle » et l'autre n'était que la « Sociale » est quelque chose de tout à fait nouveau. S'il y a de petites imprécisions qui apparaissent sur le site Internet, c'est une autre question que celle de la compréhension que les conseillers municipaux avaient quand ils ont été appelés à faire partie de ces commissions.

Mme Sommer souhaite rappeler qu'aux termes de l'art. 22 al. 2 de la LAC, les conseillers administratifs « peuvent » mais ne doivent pas assister aux séances de commissions. Il existe beaucoup de différences dans le fonctionnement des commissions au sein des diverses communes, mais ces dernières respectent toutes un même principe : les conseillers administratifs n'assistent pas toujours aux séances de commissions, comme c'est la coutume à Chêne-Bougeries. Mme Garcia Bedetti a clairement exprimé ses intentions : le domaine ne l'intéressait pas, mais elle voulait rendre service. Dans les autres communes, une commission peut tout à fait fonctionner seule, elle peut rédiger des motions, elle peut mener des actions, être active – il faudrait peut-être interroger M. Hatt-Arnold qui a été conseiller municipal en ville de Genève. Si la commission Sociale propose des motions, si elle travaille et si le Conseil municipal est en faveur d'un de ses projets, Mme Garcia Bedetti suivra très certainement. D'une manière générale, Mme Sommer a constaté que chaque commune, nonobstant les dispositions de la LAC, avait un peu sa propre manière de faire. Quand on raconte aux autres communes comment les choses se passent à Chêne-Bougeries, on se rend bien compte que le fonctionnement n'est pas le même ailleurs. Par exemple, et cela a toujours étonné Mme Sommer, à Chêne-Bougeries les commissions se saisissent seules d'un objet. Dans d'autres communes, l'objet est présenté au Conseil municipal qui décide de le transmettre ou non à telle ou telle commission. Pendant les deux législatures que Mme Sommer a passées au Conseil municipal de Chêne-Bougeries, un membre du Conseil administratif a toujours assisté aux séances de commissions. Cela peut changer et cela a un peu changé. Du point de vue juridique, une telle évolution est possible. Et du point de vue juridique, une commission peut réaliser passablement de choses sans l'assistance d'un conseiller administratif.

Mme Garcia Bedetti rappelle à Mme Sobanek qu'elles ont eu, le 18 juin, un entretien avec M. Gaillard au cours duquel tout cela a été précisé. Mme Sobanek était au clair avec la situation. C'est faire preuve de mauvaise foi de prétendre maintenant qu'on ne savait pas. Mme Garcia Bedetti avait bien dit que son dicastère était celui des Affaires culturelles et sociales et qu'elle voulait parler de certains sujets (aînés, etc.) dans cette commission. Tout cela était bien défini dès le début. Si cela apparaît ainsi sur le site Internet communal, c'est parce que c'était son désir et qu'elle avait été suivie en cela par ses collègues. Si Mme Sobanek estime que cela ne lui convient pas, Mme Garcia Bedetti remettra l'entier du dossier « Social » au Conseil administratif *in corpore*. C'était ce qu'elle souhaitait à l'origine, ensuite elle a fait une concession et elle a accepté de s'occuper du domaine social puisqu'il fallait quand même que quelqu'un s'en occupe. Elle a plaisir à le faire ; cela se passe très bien avec Mme Jimenez. Mais si cela pose des problèmes ici, elle peut sans problème revenir en arrière.

M. Fassbind rappelle que l'idée était que les intitulés des commissions correspondent aux différents dicastères des conseillers administratifs. La commission Affaires culturelles et sociales reprenait le dicastère de Mme Garcia Bedetti et que certaines problématiques seraient abordées dans cette commission. Ensuite, la commission Sociale a été créée. Et visiblement, à un moment donné, le terme « social » a disparu de l'intitulé de la commission présidée par M. Borda d'Água. Mais à l'origine, la commission de M. Borda d'Água collait au dicastère de Mme Garcia Bedetti, ceci avant même que le Bureau évoque la création d'une commission Sociale.

Le président rappelle à son tour que le Bureau en a parlé et a dit que la commission Culture avait un programme relativement chargé et que, dans les années précédentes, il y avait de quoi alimenter cette commission, tous les mois, sans problème. C'est la raison pour laquelle le Bureau trouvait plus pertinent de séparer les deux activités. Le président comprend bien les deux positions, la position du Conseil municipal sur son organisation et la position du Conseil administratif sur sa propre organisation, chacun travaille dans son univers et il n'est pas forcément possible de faire coller l'un et l'autre.

Mme Wyss comprend les deux positions, mais elle comprend aussi que le 2 juin 2015, lors du premier Conseil municipal, les noms des commissions avait été énuméré. Il y avait d'une part la commission Sociale et d'autre part la commission Culture. Le Conseil municipal n'est jamais revenu sur cette dénomination. Si maintenant le Conseil municipal désire continuer ainsi, avec d'une part une commission Culture dont les séances se déroulent en présence de la conseillère administrative et une commission Sociale, d'autre part, sans la présence de Mme la Conseillère administrative, ladite commission doit effectuer certaines tâches administratives, effectuer des téléphones, inviter des associations, entre autres. Elle dispose certes d'une procès-verbaliste, mais en ce qui concerne toutes les autres démarches à entreprendre, est-ce bien juste qu'elle doit s'en occuper elle-même ?

Le président répond qu'il incombe au Conseil administratif de donner des moyens. S'il décide de ne pas en donner, il appartient à la commission de réaliser elle-même le travail. Par contre, elle peut accéder aux informations du Conseil administratif concernant l'état social de la commune.

Mme Sobanek ne comprend pas très bien ce problème. Un procès-verbal est établi. Il n'y a par ailleurs aucun problème de communication par e-mail avec Mme Garcia Bedetti. En revanche, Mme Sobanek se voit mal aller en commission Culture, entendre parler de tous les

spectacles et concerts qui sont certes super intéressants, mais qui ne sont pas sa tasse de thé. De la même manière, elle peut imaginer que ce n'est pas la tasse de thé des gens qui siègent dans cette commission d'avoir obligatoirement une discussion sur la politique sociale, sur les activités des aînés. Mme Sobanek comprend surtout que la répartition des tâches au sein du Conseil administratif est dans le même flou que lors de la dernière législature, ses membres ne s'entendent pas et ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Personne ne veut prendre en charge le domaine social bien que, en se présentant devant les électeurs, tout le monde avait connaissance des dicastères des uns et des autres. Mais Mme Sobanek comprend. Mme Garcia Bedetti ne veut pas avoir cette charge. Alors on peut laisser la commission apprendre et ainsi le Conseil administratif aura moins à faire ou finalement, on peut opter pour le despotisme éclairé, le Conseil administratif fait tout, et c'est son problème.

M. Borda d'Água reconnaît que lors de la répartition des dicastères, il avait été informé qu'il hériterait de la culture et des affaires sociales, chose dont il s'est moyennement réjoui. Non pas parce que la commission Sociale n'est pas intéressante, loin de là, sinon il n'aurait pas siégé en son sein pendant quatre ans avec beaucoup de plaisir, lors de la dernière législature, mais tout simplement, parce qu'il sentait une tension au niveau du Conseil administratif concernant ce dicastère. Donc, pour pouvoir conserver le dialogue avec Mme Garcia Bedetti autour des questions sociales et culturelles, il a trouvé au contraire intéressant de constater, au regard de l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission des Affaires culturelles et sociales, que le sujet est exactement en lien avec le programme de législature qu'elle a donné lors de la séance du Conseil municipal du 18 juin, notamment pour ce qui concerne la politique en faveur des aînés. Il y a donc bien une interaction entre les affaires culturelles et sociales. À cet égard, Mme Garcia Bedetti mentionnait dans ses communications le résultat et le dépouillement des enquêtes qui ont été réalisées dans les cars pendant la dernière sortie des aînés. C'est là-dessus qu'il conviendra de travailler sachant que l'offre culturelle qui est faite par la commune de Chêne-Bougeries est difficilement accessible aux aînés qui ont un problème de mobilité. S'il n'est pas possible de travailler ainsi, que le Conseil administratif décide effectivement de retirer du domaine culturel le volet social et que ce dernier soit repris par la commission sociale. M. Borda d'Água n'y voit aucun inconvénient. Il travaillera un peu plus sur l'aspect culturel dans la commission qu'il préside. Cependant, il aimerait bien que la tension entre les affaires culturelles et sociales cesse parce que cela pourrait un peu l'ambiance dans de cet hémicycle. M. Borda d'Água tient également à rappeler que si l'on prend la composition de la commission des affaires culturelles et sociales, elle est à 75 % composée de personnes qui siègent également à la commission sociale. Il faudrait vraiment que ces deux commissions travaillent la main dans la main.

M. Hatt-Arnold se montre étonné que la commission Sociale se demande ce qu'elle va faire et comment elle va travailler. Chêne-Bougeries n'est plus une petite commune, mais une ville, il faut que les choses deviennent plus professionnelles. La commission sociale a toute sa raison d'être et ce sont les commissaires qui en font partie qui l'ont initiée. Ils pourront utiliser la motion pour se faire entendre, comme cela se fait d'ailleurs dans les grandes communes. M. Hatt-Arnold n'a d'ailleurs jamais vu un fonctionnement où la commission décide elle-même de ce qu'elle fait et il trouve précisément que ce serait bien de continuer ainsi, de prendre des décisions ensemble, libre ensuite à la commission de demander l'audition de magistrats. C'est le Conseil administratif qui décidera qui il envoie pour répondre aux questions. M. Hatt-Arnold trouve au contraire que la commission Sociale a une fantastique opportunité de se donner ses propres prérogatives, de venir avec des idées et des projets.

M. Borda d'Água reprend ce que vient de dire M. Hatt-Arnold car c'est exactement ce qu'il faut faire dans une commune qui a maintenant plus de 10'000 habitants et qui doit fonctionner à l'image d'une véritable ville. Prenant l'exemple de la ville de Genève, M. Borda d'Água rappelle que les conseillers administratifs sont invités de temps à autre pour tel ou tel objet et qu'ils ne participent pas systématiquement aux séances de commissions. La ville de Chêne-Bougeries se doit d'avoir des ambitions et donc prendre ses responsabilités. La commission Sociale, en fonctionnant de manière autonome, sans conseiller administratif délégué, sera peut-être la seule commission à montrer vraiment la grandeur de la ville de Chêne-Bougeries, parce qu'elle fonctionnerait de manière autonome, comme dans toutes les grandes villes de Suisse.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

7.1 Crèche du « Nouveau Prieuré »

M. Messerli, lors de la dernière séance du Conseil municipal, avait posé des questions en lien avec la Fondation du « Nouveau Prieuré ». En relisant le procès-verbal qui vient d'être approuvé et celui de la séance de commission Petite enfance et Jeunesse, il observe que des démarches sont annoncées, notamment au niveau du Conseil de fondation. Mme Garcia Bedetti a indiqué que certaines questions étaient effectivement encore en « stand-by » et qu'une assemblée constitutive devait avoir lieu rapidement en lien notamment avec le fonctionnement du bureau de ce Conseil de fondation.

Mme Garcia Bedetti confirme que le Conseil de fondation n'est pas officiellement constitué. Il n'y a pas encore eu de signature de l'acte constitutif par-devant notaire. Elle a estimé que plusieurs éléments devaient être vérifiés, entre autres, la question des remplacements au sein du personnel éducatif. Mme Garcia Bedetti a donc approché une société qui gère plusieurs crèches, Pop e Poppa avec laquelle elle a rendez-vous le 27 octobre afin de réaliser un comparatif des coûts en lui confiant éventuellement la gestion de la crèche du « Nouveau Prieuré », sachant également que le jardin d'enfants des « Castagnettes » est censé s'agrandir et qu'il y a encore un projet à l'étude dans le domaine de la Petite enfance. Mme Garcia Bedetti rappelle qu'il n'est plus possible de revenir en arrière, suite à la constitution d'un conseil de fondation, et après avoir pris langue avec des magistrats d'autres communes, elle aimerait vérifier quelle serait l'approche la plus adéquate pour gérer l'ensemble des institutions de la Petite enfance situées sur la commune.

Le président rappelle que le Conseil de fondation a été voté en conseil municipal.

Mme Garcia Bedetti précise que les statuts ont certes été votés mais qu'aucun acte constitutif n'a encore été passé devant notaire.

Selon M. Messerli, il existait une volonté, autant de la conseillère administrative en charge du dossier que du Conseil municipal, que ce Conseil de fondation voie le jour, d'ailleurs la crèche en a besoin pour pouvoir fonctionner. Il comprend dès lors que c'est un revirement sérieux, Mme Garcia Bedetti propose en fait une privatisation des crèches sur la commune.

Mme Garcia Bedetti rétorque que ce n'est pas son intention.

M. Messerli observe néanmoins que Mme Garcia Bedetti a parlé d'entreprises qui gèrent des crèches.

Mme Garcia Bedetti répond que la nuance réside dans le fait que la commune confierait la gestion à une entreprise qui s'occuperait du personnel, organiserait les remplacements, vérifierait la conformité des locaux et effectuerait les commandes nécessaires. À cet égard, Mme Garcia Bedetti a pu constater une mauvaise évaluation de certains éléments, par exemple le bac à sable et la buanderie où il manque clairement une machine à laver et un séchoir. Les magistrats d'autres communes l'ont rendue attentive au fait que Pop e Poppa avait beaucoup d'expérience. Pour le surplus, ils avaient été associés au démarrage du projet du « Nouveau Prieuré » et soudainement, ils n'ont plus eu de nouvelles.

Mme Sobanek trouve bien d'explorer d'autres voies et c'est tout à l'honneur de Mme Garcia Bedetti de le faire. Elle a l'impression que les honoraires de l'experte qui accompagnaient le projet étaient très élevés, mais que visiblement le travail n'a pas été bien fait.

M. Messerli pense qu'il serait intéressant de connaître le coût de fonctionnement de cette entreprise et peut-être aussi d'avoir l'avis du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) puisque ce réseau dépend d'une société plus grande, qui s'appelle Amaltée et qui a connu quelques difficultés, notamment à Genève. Il semblerait aussi que ce n'était pas non plus très simple avec la crèche de Cologny. Mme Garcia Bedetti a des avis positifs d'un côté mais M. Messerli suggère de creuser un peu plus le dossier. Une chose lui paraît importante, l'entité qui s'occupera du personnel, selon ce qui figure sur le site d'Amaltée, donnera aussi des indications quant au contenu du projet pédagogique.

Mme Garcia Bedetti peut déjà confirmer qu'après avoir discuté avec Pop et Poppa, ces derniers ont confirmé ne pas s'occuper du projet pédagogique.

7.2 Procédures avec les ex-employés de la commune

Au préalable, Mme Sobanek tenait à féliciter Mme Garcia Bedetti d'avoir maintenu la collaboration de la commune avec les TSHM qui, dans l'idéal, devrait se poursuivre sur les Trois-Chêne. Elle la félicite également pour la prochaine introduction de vélos en libre-service sur la commune, projet attendu depuis longtemps.

Concernant les diverses procédures ayant opposé la commune à d'ex-employés, lesquelles sont désormais terminées, Mme Sobanek pense qu'il serait intéressant de savoir, au moins en commission Finances, ce que ces dernières ont coûté *in fine* à la ville, car elle est très mal à l'aise s'agissant d'argent des contribuables. Elle souhaiterait savoir ensuite si des mesures ont été prises pour que ce genre de choses ne se reproduise plus.

M. Locher répond que le coût ne pourra être connu que lorsque les comptes communaux 2015 seront bouclés. Pour la suite, il lui paraît urgent de modifier les statuts du personnel communal, lesquels ne sont plus adéquats, non seulement par rapport à la nouvelle Constitution genevoise, mais aussi par rapport aux recommandations de la Cour des comptes. Comme il l'a dit lors de la dernière séance du Conseil municipal, il devrait y avoir une possibilité pour le Conseil administratif de conclure des conventions de départ afin de pouvoir régler au mieux d'éventuels désaccords. C'est le prochain chantier d'importance dont M. Locher s'occupera.

7.3 Office postal de Conches

Mme Wyss indique avoir déposé sur le bureau de M. le Maire un document faisant suite au vote de la motion que les Verts de Chêne-Bougeries avaient déposé lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre. M. le Maire ayant demandé quel était l'angle d'attaque – pour reprendre ses termes – que les motionnaires souhaitaient, ledit document contient quelques propositions. Par ailleurs, Mme Wyss a entendu que M. le Maire avait pris contact avec la régie concernant la gestion des locaux occupés par l'Office postal de Conches, afin d'examiner si un prochain contrat de bail pouvait être établi avec un commerçant susceptible d'assurer la gestion d'une agence postale. Il aurait reçu le 13 mai des responsables et il aurait également une piste concernant le devenir de la desserte postale de Chêne-Bougeries.

M. Locher transmettra le document remis par Mme Wyss à ses collègues. Cela fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil administratif.

7.4 Suivi des recommandations de la Cour des comptes

Mme Wyss se réfère à un rapport de suivi de la Cour des comptes, publié le 24 septembre et qui adresse, sur ton très diplomatique, une mauvaise note à Chêne-Bougeries. Par ailleurs, dans un article du journal Le Courrier du 25 septembre dernier, on parle même de cancrs à propos de la commune. Mme Wyss cite une partie du rapport intermédiaire de la Cour des comptes : [...] En ce qui concerne les 15 rapports publiés en 2013 /2014, deux d'entre eux attirent particulièrement l'attention de la Cour, compte tenu des travaux qui restent encore à accomplir. Dans son rapport no 68 relatif à l'audit sur la gestion des RH de la commune de Chêne-Bougeries, la Cour avait émis 51 recommandations, toutes acceptées dont 40 sont en cours de mise en œuvre. La Cour invite l'administration de la commune de Chêne-Bougeries à poursuivre ses efforts dans la mise en place du SCI (système de contrôle interne). Le deuxième rapport qui attire l'attention de la Cour est le rapport no 79 qui concerne le processus d'investissement des SIG. La Cour signale par ailleurs que pour cette campagne d'audit, le taux moyen des recommandations mises en place est de 70 % alors que celui de Chêne-Bougeries est seulement de 21%. [...] Par ailleurs, Mme Wyss a vérifié l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations dans d'autres communes. Elle a constaté, par exemple, que pour ce qui concerne Carouge, sur les 43 recommandations formulées par la cour, 26 avaient été mises en œuvre, soit un taux de 60 %, que Hermance en avait mises en œuvre 14 sur 17, soit 82 %, que Corsier en avait mises en œuvre 13 sur 18, soit 65 % et que la ville de Genève avait mis en œuvre 12 recommandations sur 17 soit 70 %. Les petits 21 % de Chêne-Bougeries, ce n'est pas beaucoup. En outre, sur les 40 recommandations en cours, en réalité, la mise en œuvre de 28 d'entre elles n'avait commencé. Il n'a donc pas échappé à la cour des comptes que le mandat qui avait été confié in extremis à un mandataire externe, deux semaines avant la publication du rapport, masquait difficilement l'inaction du Conseil administratif pendant les deux dernières années. Mme Wyss réitère sa question : quel est le suivi donné au rapport de la Cour des comptes ?

M. Locher répond d'abord, sous forme de boutade, que si Mme Wyss voulait entendre parler favorablement de Chêne-Bougeries, il vaudrait mieux changer de journal. Du point de vue de la Cour des comptes, comme chacun le sait, cette dernière émet des recommandations. Or, un certain nombre de ses recommandations sont liées au processus actuellement en cours relatif à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne concernant l'ensemble de l'administration communale. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, M. Locher rappelle que le statut du personnel devra être modifié en vue de pourvoir répondre à certaines recommandations. Un

autre élément est lié à la mise en place de procédures comptables qui sont relativement complexes. Enfin, comme Mme Wyss l'a dit en préambule, le Conseil administratif, lors de la précédente législature, avait pris comme option de donner une suite favorable aux diverses recommandations de la Cour des comptes. Le rythme de mise en œuvre est néanmoins le sien et il continue de mener ses travaux en bonne intelligence avec la Cour des comptes.

7.5 Aménagement du quartier de Conches

Mme Armand, pour faire suite à la remarque de Mme Wyss concernant l'Office de Conches, demande quel est le suivi que le Conseil administratif entend donner à un courrier du 7 octobre d'une habitante en lien avec l'association des intérêts de Conches. Elle propose au Conseil administratif de profiter des changements survenus à Conches autour de l'office de poste, pour entamer une réflexion sur la vie de ce quartier et son avenir, notamment pour le maintien à domicile des seniors, lequel est conditionné par la présence de commerces et de lieux de proximité.

M. Locher répond que ledit courrier, reçu en mairie le 9 octobre, n'a pas encore été étudié dans le cadre d'une séance du Conseil administratif. Au passage, M. Locher relève que l'auteur met en avant la société qu'elle dirige dont le rôle est très proche de ce qui est prôné dans le courrier en question. Ce serait effectivement une opportunité de pouvoir participer à l'élaboration d'un projet intéressant pour Conches, de ce point de vue. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que le Conseil administratif étudiera ce dossier. M. Locher rappelle qu'un des problèmes que la commune risque de rencontrer, c'est le fait que les propriétaires du bâtiment jusqu'à récemment loué par la poste ne soient pas déterminés à participer à un quelconque projet et toute agitation serait vaine.

Mme Sobanek aimerait prendre la défense de la personne qui a écrit ce courrier. Elle a siégé avec elle en commission « Sociale et santé » du Grand Conseil. C'est une personne de grande valeur, qui a une grande expérience des personnes âgées. Ce n'est donc pas une offre d'emploi, mais bien une proposition consistant à utiliser ses compétences

7.6 Naturalisations

M. Borda d'Água s'enquiert de l'éventuelle nécessité de renouveler, en ce début de législature, la délégation de compétences accordée au Conseil administratif en matière de naturalisations.

7.7 Pétition sur la vie nocturne

M. Favarger aimerait savoir ce qu'il en est du suivi donné à la pétition sur la vie nocturne.

Mme Garcia Bedetti répond que comme convenu, les pétitionnaires ont été contactés. Aucun d'entre eux n'est toutefois domicilié à Chêne-Bougeries.

7.8 Parking de la Mairie

Mme Sommer a trouvé porte close en arrivant en séance et on lui a précisé que le parking vert jouxtant la salle communale n'était pas ouvert.

Le président confirme.

7.9 TSHM

Mme Sommer demande si l'on connaît les raisons de la résiliation du partenariat liant la ville de Thônex à la FASe.

Mme Garcia Bedetti répond que ce partenariat n'a pas encore été formellement résilié. La commune de Thônex a engagé il y a quelques temps déjà, des correspondants de nuit. L'Exécutif thônésien estime que les rapports des TSHM sont flous alors que les activités desdits correspondants sont décrites de manière très précise.

7.10 Braquage dans la commune

Mme Armand demande si la commune suit le dossier du braquage commis au centre commercial du chemin De-La-Montagne à fin juillet (vitrine cassée, bancomat défoncé).

Mme Garcia Bedetti répond qu'elle n'en sait pas davantage.

7.11 Résolution pour une maîtrise du budget communal

M. Bauduccio demande ce qu'il en est du traitement de cette résolution déposée le 7 mai.

M. Locher rappelle que la gestion des finances est de compétence exclusive du Conseil administratif. Tous les outils sont en place pour essayer de maîtriser au mieux cette problématique, mais M. Locher rappelle que la commune ne dispose pas d'évaluations précises en cours d'année, de la part du Département, sur l'évolution des revenus de ses contribuables qui lui permettrait de réajuster ses dépenses en cours d'année. Malgré le message catastrophique que le groupe des Verts souhaite propager, M. Locher rappelle que les risques de la ville de Chêne-Bougeries sont relativement modérés. Elle n'est certes pas à l'abri de mauvaises surprises – ce fut le cas lors du bouclage des comptes 2014 – mais les comptes 2013 étaient très largement excédentaires. Force est donc de constater qu'en raison du secret fiscal, ces outils d'évaluation manquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h12.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Annexe : présentation projet de budget 2016